

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022

**PRESENTS** : Messieurs A. VERNISSE – D. QUEZET – P.WUILLEMIN – J.J. COMBARET – S. GUYOT.

**Mesdames** : O. TIERSONNIER - V. BONNEMOY - D. DEVAUX - L. BISCHOFF – R. POUPELIN et N. CERCLÉ.

*Le compte rendu de la séance du 31 Janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.*

### **Informations données par Mr Le Maire :**

**Fleurissement** : Présentation faite par Véronique Bonnemoy pour de nouveaux aménagements de parterres de fleurs avec des plantes vivaces.

**Recensement de la population** : un point est fait, le recensement s'est terminé le 19 février 2022, maintien de la population à 406 habitants.

**Gestion du camping communal** : Mr et Mme Geldof ont informé Mr Le Maire de la mise en vente de leur camping situé « La Terrasse » ainsi que de la villa Hortensia. A voir pour la gérance de cet été.

**Départ à la retraite de Jacqueline Malleret** : une commission va se mettre en place pour étudier et prévoir son remplacement pour la gestion de la cantine scolaire.

**Travaux logements communaux** : les travaux prévus ont été réalisés.

### **COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 « BAR RESTAURANT »**

Le compte administratif 2021 est présenté à l'assemblée et mise au vote par le doyen d'âge, il s'identifie rigoureusement au compte de gestion de la Trésorerie de Moulins Municipale, ce qui donne :

- un excédent de fonctionnement de	10 641,29 €
- un déficit d'investissement de	- 9 560,00 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>1 081,29 €</b>

### **AFFECTATION DU R ESULTAT « BAR RESTAURANT »**

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2021 au budget 2022

### **COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 « ASSAINISSEMENT »**

Le compte administratif 2021 est présenté à l'assemblée et mise au vote par le doyen d'âge, il s'identifie rigoureusement au compte de gestion de la Trésorerie de Moulins Municipale, ce qui donne :

- un excédent de fonctionnement de	15 418,81 €
- un excédent d'investissement de	3 403,80 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>18 822,61 €</b>

### **AFFECTATION DU R ESULTAT « ASSAINISSEMENT »**

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2021 au budget 2022

### **COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 « COMMUNE »**

Le compte administratif 2021 est présenté à l'assemblée et mise au vote par le doyen d'âge, il s'identifie rigoureusement au compte de gestion de la Trésorerie de Moulins Municipale, ce qui donne :

- un excédent de fonctionnement de	107 637,39 €
- un excédent d'investissement de	28 789,25 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>136 426,64 €</b>

### **AFFECTATION DU R ESULTAT « COMMUNE »**

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2021 au budget 2022.

### **REVISION DES TARIFS COMMUNAUX :**

Les membres du conseil décident de maintenir les tarifs en vigueur sauf pour l'assainissement en instaurant une part fixe à la redevance d'assainissement :

#### **Part fixe assainissement :**

Afin d'anticiper les prochaines modifications de seuil d'éligibilité aux subventions et de préparer le transfert de compétences à l'horizon 2026, il convient d'instaurer une part fixe tout en maintenant la part variable.

- Considérant que la redevance d'assainissement payable sur la consommation d'eau des habitants raccordés à l'assainissement collectif permet l'entretien de ce dernier.

- Vu la nécessité de maintenir le budget à l'équilibre sur les années à venir afin d'investir dans de potentiels travaux d'entretien.

Après discussion, les membres à l'unanimité décident d'instaurer une part fixe de 20 € et de maintenir la part variable à 1,20 € pour l'année 2022.

### **TRAVAUX VESTIAIRES AU STADE MUNICIPAL.**

Mr Le Maire informe les membres que les marchés de travaux viennent d'être signés par les l'entreprises, les travaux devraient débuter courant mars 2022.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS DIVERSES.**

Les membres du conseil décident de reconduire la subvention pour les Donneurs de Sang de Jaligny, mais ne donnent pas suite à la demande des DDEN et du SIVOS de Le Donjon.

Kapévélo Jaligny : des informations seront demandées au Président.

### **PARTICIPATION AU CENTRE SOCIAL DE JALIGNY / NEUILLY.**

Le Maire informe le conseil municipal du courrier adressé par le Président du Centre Social de Jaligny / Neuilly concernant l'adhésion des communes et le financement de l'Accueil de Loisirs.

Le Conseil d'Administration du Centre Social a décidé de maintenir la cotisation d'adhérent annuelle par habitant pour les communes de son territoire à 1 € auquel s'ajoute le financement de l'activité Accueil de Loisirs. Le conseil, à l'unanimité :

**Accepte l'adhésion de la commune au Centre Social de Jaligny / Neuilly pour 422 €.**

**Accepte la participation financière pour l'Accueil de Loisirs pour 1 032,99 €.**

### **Elections Présidentielles du 10 et 24 Avril 2022.**

Le planning pour la tenue du bureau de vote est établi.